



Traité Chekalim

Michna 3 - Chapitre 3

שְׁלֵבִית רַבֵּן גַּמְלִיאֵל
הָיָה נֹכֵס וְשָׁקְלוֹ בֵּין אֶצְבְּעוֹתָיו,
וְזוֹרְקוֹ לְפָנָי הַתּוֹרִם,
וְהַתּוֹרִם מְתַכֵּן וְדוֹחֵפוֹ לְקִפָּה.
אֵין הַתּוֹרִם תּוֹרִם עַד שְׂיֹאמַר לָהֶם:
"אֶתְרִם",
וְהֵן אוֹמְרִים לוֹ:
"תְּרִם, תְּרִם, תְּרִם!"
שְׁלוֹשׁ פְּעָמִים.

[L'envoyé] de l'école de Rabban Gamliel gardait son demi sicle entre les doigts en entrant dans le Trésor, et le jetait devant le préposé au prélèvement ; celui-ci poussait le demi sicle dans la caisse.

Le préposé au prélèvement ne peut opérer avant d'avoir déclaré aux personnes présentes : « je vais prélever ? », et qu'ils ne lui aient répondu : « prélève, prélève, prélève », trois fois.



Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions